

## Annexe 2

### LICENCE ENGAGÉE :

### Déclaration de services et informations que le Licencié doit transmettre à la Métropole de Lyon

#### Déclaration de services

Le licencié fournira à la Métropole de Lyon une déclaration de réutilisation des données de la Métropole de Lyon ou des Producteurs, comprenant a minima les informations suivantes :

#### Le licencié - utilisateur

Nom / Raison sociale	
Activité	
Adresse postale	
Contact (Nom, téléphone, E-mail)	

Si le licencié est une PME innovante justifiant d'un projet innovant utilisant les données publiques, il doit fournir à la Métropole de Lyon les documents justificatifs de ce statut.

#### Présentation du projet de réutilisation des données de la Métropole de Lyon ou des Producteurs :

Nom du projet	
Description du projet	
Données utilisées	
Modalités et médias de mise à disposition de l'information/du service	

## Droit d'audit

Comme prévu à l'article 15, la Métropole de Lyon dispose d'un droit d'audit sur le système d'information du Licencié.

## Notifications

Comme prévu à l'article 23, toute notification entre les Parties devant être effectuée dans le cadre de la présente licence doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, aux interlocuteurs de la Métropole de Lyon et du Licencié désignés ci-après :

Pour la Métropole de Lyon :

Contact : PURICELLI Alain  
Responsable du service Géomatique et données métropolitaines  
[data@grandlyon.com](mailto:data@grandlyon.com)  
Tél : 04.78.63.43.79

Pour le Licencié : ....

Contact : nom / prénom / adresse mail / téléphone

Fait à Lyon, le

Pour Monsieur le Président, la Vice Présidente, Karine DOGNIN-SAUZE	
---	--